

Compte rendu de la séance du 8 septembre 2022

Le jeudi 8 septembre 2022 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de VILLAMÉE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Laurence CHEREL, Maire.

Membres présents: Laurence CHEREL, Gilbert BOUFFORT, Alain LEDUC, Andrée BATTAIS, Ludovic GUÉRIN, Yann LEFÈVRE, Céline BESNARD, Julien CAUX, Thérèse STOHELLOU, Jérôme SORRE

Absent excusé: Franck LANGLOIS,

Secrétaire de séance : Thérèse STOHELLOU

Délibérations prisent par le conseil municipal lors de cette séance :

 N° 2022.51 Participation de la Commune aux charges de fonctionnement de l'école privée de Landéan

Madame Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la participation de la Commune aux charges de fonctionnement de l'école privée de Landéan (établissement sous contrat d'association).

La participation pour l'année scolaire 2021/2022 demandée est de 2 075 € et concerne :

- 2 élèves en élémentaire pour 768 €
- 1 enfant en maternelle pour 1 307 €

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de participer aux charges de fonctionnement de l'école privée de Landéan et autorise Madame Le Maire à mandater cette dépense.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

| N° 2022.52 | Devis d'Eric DUBOIS pour des travaux de couverture-zinguerie pour le tiers-lieu dans les |
|------------|--|
| 14 2022.32 | locaux de l'ancienne école |

Madame Le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise DUBOIS pour des travaux de couverture-zinguerie pour le tiers-lieu dans les locaux de l'ancienne école.

Le montant total du devis s'élève à 1 393,00 € HT soit 1 671,60 € TTC.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve ce devis et autorise Madame Le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Madame Le Maire informe le conseil municipal qui va falloir vider les locaux de l'ancienne école avant le début des travaux de création du tiers-lieu.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de louer 20 € par mois un emplacement chez M. et Mme GERMAIN Roger pour stocker tout le matériel.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise Madame Le Maire à faire les démarches nécessaires concernant cette location.

Divers:

- Point sur les travaux de voirie, commander enrobé à froid
- L'entreprise LAMBERT a commencé les travaux d'aménagement autour du terrain multisports
- Organisation du déménagement des locaux à l'ancienne école prévu le samedi 17 septembre à partir de 10 H
- Groupe pour prévoir l'aménagement intérieur du tiers-lieu : Thérèse, Alain, Laurence et Julien
- Groupe pour prévoir l'aménagement extérieur du tiers-lieu : Laurence, Gilbert, Andrée, Céline, Ludovic, Yann, Jérôme
- Revoir les travaux qui pourraient être inscrits au FDC 2022 et au FCDGF 2022
- Choix de la couleur pour les portes extérieures : RAL retenu 7040
- Transport à la demande : 18 tickets gratuits restent à distribuer
- Information sur les nouveaux gendarmes qui se sont présentés à Mme Le Maire
- Information sur l'enlèvement de la voiture qui était restée sur la place depuis plusieurs mois
- Illuminations de Noël : à revoir
- Information sur la navette du mercredi